

y navigue entre la prison et l'exil ; et pas un sou de traitement : aussi les laïques s'en retirent et les prêtres catholiques les remplacent. Au dernier Reichstag, il y avait 4 prêtres sur 15 députés ; cette fois, sur 15 députés il y aura 7 prêtres. Ceci n'empêchera pas, toutefois, la bêtise sectaire de contester le patriotisme du prêtre catholique.

La question des écoles paroissiales ou écoles séparées, aux Etats-Unis, est entrée dans une nouvelle phase. Les trois évêques du Wisconsin viennent de publier une protestation collective contre la loi Bennett qui prohibe ces écoles. Ils déclarent et démontrent que cette loi est inutile, injurieuse et injuste. Les droits inaliénables des parents en matière d'éducation, sont revendiqués avec énergie dans ce magistral document, qui exprime l'espoir que non seulement les catholiques mais tous les amis des droits des parents, se lèveront comme un seul homme pour demander le rappel de cette loi néfaste.

On annonce la mort de l'un des signataires de cette protestation, l'archevêque Heiss, de Milwaukee, décédé à l'âge de 72 ans. Né en Bavière, le 12 avril 1818, Mgr Heiss fit ses études théologiques à l'université de Munich, et fut un des élèves du célèbre Dr Dollinger. Ordonné en 1840, il fut d'abord curé en Allemagne, et se rendit en Amérique en 1843. Après avoir été recteur d'une église de Covington pendant quelque temps, il quitta ce dernier poste pour la position de secrétaire de Mgr Henni, son prédécesseur à Milwaukee. En 1868, il était créé évêque du nouveau diocèse de La Crosse ; en 1880, il devenait coadjuteur de Mgr Henni, et en 1881, archevêque de Milwaukee.

Mgr Heiss a été non seulement un apôtre de l'évangile, mais en même temps un apôtre de l'éducation ; et il laisse des œuvres qui feront longtemps bénir sa mémoire.

L'évêque de Covington, Mgr Maes, a fait lire dans toutes les églises de son diocèse une lettre pastorale qui fait connaître le succès avec lequel il travaille à l'extinction de la dette du diocèse. De janvier 1888 à janvier 1890, il a réalisé \$38,883.15, ce qui porte le montant total de sa dette à \$49,407.83, de \$100,000 qu'il était à la mort de l'évêque Carrell. Ce résultat fait l'éloge de l'évêque de Covington et de la générosité de ses diocésains.

Le Sénat du Canada s'est montré le fidèle serviteur des Communes sur le bill des Orangistes, et a jugé bon de le ratifier à son